

# APPUI CONSEIL RH POUR LES TPE-PME

## Un accompagnement personnalisé

#### La prestation de conseil doit permettre :

- d'aider l'entreprise à repérer les axes d'amélioration de sa gestion des ressources humaines en lien avec sa stratégie et son développement économique,
- de construire des outils et un plan d'action partagé par les acteurs de l'entreprise (directionsalariés-représentants des salariés),
- d'accompagner la mise en oeuvre des actions en rendant l'entreprise autonome en lui permettant l'appropriation des outils mis à sa disposition.

## Objectif

Ce dispositif créé par l'Etat vise à faciliter l'accès des TPE-PME à un appui-conseil sur le volet des ressources humaines. Il peut ainsi être mobilisé pour trouver les conseils nécessaires pour structurer les fonctions RH au sein de l'entreprise et pour mutualiser des compétences RH avec d'autres entreprises.

## Bénéficiaires

Sont éligibles au dispositif toutes les entreprises de moins de 250 salariés n'appartenant pas à un groupe de 250 salariés et plus, et répondant à la définition européenne de la PME.

Sont prioritaires les petites entreprises de moins de 50 salariés et les très petites entreprises de moins de 10 salariés qui n'ont pas de service dédié ou n'ont pas de moyens financiers suffisants pour gérer leurs ressources humaines de façon optimale. Les auto-entrepreneurs ne sont pas éligibles.

## Modalités et financements

#### **PRESTATIONS**

L'accompagnement RH s'effectue:

- · dans le cadre d'une prestation individuelle, sollicitée par l'entreprise,
- · dans le cadre d'une prestation collective.

#### RÉALISATION

Les accompagnements RH sont réalisés par des prestataires référencés par la DIRECCTE.

#### **FINANCEMENT**

Le financement est attribué à l'entreprise.

La participation des fonds publics est au maximum de 50%.

Que ce soit pour une entreprise ou collectif d'entreprises, le plafond d'intervention de la DIRECCTE est de 15 000€ pour une prestation d'appui-conseil.

#### CONDITIONS DE RÉALISATION

La durée maximale d'intervention est de 30 jours sur une période n'excédant pas 12 mois pour une même entreprise. 2 niveaux de prestation cumulables :

- un accompagnement court de 1 à 10 jours d'intervention (prestation courte) avec un diagnostic d'1/2 à 1 journée maximum pour le recueil des besoins,
- un accompagnement approfondi modulable de 10 à 20 jours sur des thématiques précises, identifiées avec l'entreprise ou le collectif d'entreprises (prestation approfondie).

#### LA DEMANDE DE SUBVENTION

L'entreprise sollicitant une prestation d'appui-conseil RH dépose un dossier de demande de subvention auprès de la DIRECCTE. Téléchargez le dossier de demande de subvention individuel ou collectif sur le site de la DIRECCTE.

## Vos contacts à la DIRECCTE

- Si votre projet ne dépasse pas la limite géographique d'un département : contactez votre Unité Départementale de la DIRECCTE.
  - Retrouver le contact des Unités Départementales au verso du document
- Si votre projet dépasse l'échelle départementale : adressez-vous à l'Unité Régionale de la DIRECCTE Occitanie -Pôle 3E - 5, Esplanade Compans Caffarelli - BP 98016 - 31080 Toulouse Cedex

Votre interlocuteur : charles.tosi@direccte.gouv.fr



## **DIRECCTE** Occitanie

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi







DIRECCTE Occitanie - Unité Régionale

5, Esplanade Compans Caffarelli - BP 98016 - 31080 Toulouse Cedex 6 Standard : 05 62 89 81 00

Site internet: www.occitanie.direccte.gouv.fr

## Les Unités Départementales (UD)

#### Ariège

30 Av du Gal de Gaulle BP 10093 09007 Foix Cedex Tél: 05 61 02 46 40 florence.jimenez-angrand@direccte.gouv.fr

#### Aude

320, chemin de Maquens ZI La Bouriette CS 70089 11890 Carcassonne Cedex 9 Tél: 04 68 77 40 44 monique.vidal@direccte.gouv.fr evelyne.touret@direccte.gouv.fr

#### Aveyron

4, rue Sarrus BP 3110 12031 Rodez Cedex 9 Tél : 05 65 75 59 30 francelyne.calmels@direccte.gouv.fr

#### Gard

174, rue Antoine Blondin - CS 33007 30908 Nîmes Cedex 2 Tél : 04 66 38 55 55 didier.pottier@direccte.gouv.fr

#### Haute-Garonne

5, Esplanade Compans Caffarelli - BP 98016 31080 Toulouse Cedex 6 Tél: 056, 7, 71, 11 05 62 89 8260 Chantal avalos@direccte.gouv.fr

#### Gers

2, place Denfert-Rochereau - BP 20341 32007 Auch Cedex Tél: 05 62 58 38 90 pierre.bonnet@direccte.gouv.fr

#### Hérault

UD et site UR de Montpellier 615, Bd d'Antigone - CS 19002 34064 Montpellier Cedex 2 Tél: 04 67 22 88 88 christian.randon@direccte.gouv.fr evelyne.velicitat@direccte.gouv.fr

#### Lot

120, rue des Carmes 46009 Cahors Cedex Tél: 05 65 20 31 15 fabienne.sebag@direccte.gouv.fr ingrid.le-fevre@direccte.gouv.fr

#### Lozère

Immeuble le Saint Clair Rue Copernic 48000 Mende Tél : 04 66 65 62 20 lea.rita-de-carvalho@direccte.gouv.fr

#### Hautes-Pyrénées

Cité administrative Reffye Rue Amiral Courbet 65017 Tarbes Cedex 09 Tél : 05 62 33 18 20 arnaud.vignal@direccte.gouv.fr

#### Pyrénées-Orientales

76, bd Aristide Briand 66026 Perpignan Cedex Tél: 04 11 64 39 00 virginie.billes@direccte.gouv.fr

#### Tarn

44, bd Maréchal Lannes - CS 71290 81013 Albi Cedex 9 Tél: 05 63 78 32 00 jerome.schiavone@direccte.gouv.fr

#### Tarn-et-Garonne

Résidence Marcel Pagnol 16, rue Louis Jouvet 82000 Montauban Cedex Tél: 05 63 91 87 00 martine.radusevic@direccte.gouv.fr